



**Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association des
Riverains et Amis du VYF (Vaularon, Yvette, Frileuse)**
Site : www.vyf-asso.com

Samedi 12 mars 2022, de 9h15 à 12h30, salle du Conseil en mairie
de Bures sur Yvette

Ce compte rendu en complément de la présentation des diapositives diffusées sur le site.

Adhérents présents :

Mesdames : Anne Bodin, Colette Bignard, Valérie Dessertenne, Sandrine Dorsemaine, Michèle Mabru, Valérie et Louise Monteillet, Catherine Tchoreloff.

Messieurs : Bernard Billion, Guy Cheymol, Laurent Daheron, J. Pierre Galichet, Guy Hervo, Mr Masson, Christian Roynette, Paul Sergent.

Renouvellement d'adhésion et bons pour pouvoir de Mesdames et Messieurs :

Gérard Dufeu, Michèle Legemble, Catherine Macquin, Jean-Claude Keller, Mad. Masson, Daniel Vlachos, Hélène Swist, Michèle Trojani.

Conseil d'Administration du VYF et adhérents :

Mesdames : Danielle Courteau, Danielle Farret, Sylviane Vlachos.

Messieurs : Pierre Farret, André Loie. Antoine Sotty.

Soit 29 membres présents ou pouvoir, cotisation à jour : Quorum atteint.

Invités présents :

Bures :

Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette,

Madame Anne Bodin, adjointe chargée des Affaires scolaires, périscolaires et de la Petite Enfance, et représentant la ville au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),

Monsieur Jean-Marc Bodirot maire Adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et aux nouvelles technologies, représentant la ville au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),

Madame Thoreloff, Conseillère municipale.

Gometz le Châtel :

Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz-le-Châtel

Monsieur Yann Hadj-Saadi, Conseiller Municipal, représentant la ville de Gometz le Châtel, au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),

Associations :

Madame Catherine Giobellina, Présidente de l'Association les Amis du PNR,

Monsieur Christian Guin : Animateur du Collectif des Associations de la vallée de l'Yvette.

Monsieur Harm Smit : Président de Colos,

Rencontre

Un hommage posthume et des remerciements ont été adressés à Monsieur Michel Bignard pour son travail dans le cadre de l'association VYF de 2005 à fin 2021.

Des remerciements ont été adressés :

- aux personnes présentes : Adhérents, Élus, Membres d'Associations et aux personnes ayant participé au bon déroulement de l'AG.
- à Monsieur le Maire de Bures sur Yvette pour le prêt de la salle du Conseil
- aux Membres du Bureau pour le travail réalisé en 2021.

L'Assemblée Générale s'est déroulée en deux étapes :

Administration :

- I. Renouvellement des membres du bureau,**
- II. Rapport financier,**
- III. Rapport moral et bilan des activités 2021,**

Présentation des dossiers.

- I. Eaux Pluviales**
- II. Zones Humides**
- III. Eaux usées.**
- IV. Eau potable**
- V. Présentation des objectifs 2022**
- VI. Questions**

Récapitulatif des votes :

- **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration selon les statuts :**
Danielle Farret et Sylviane Vlachos : le renouvellement des membres du bureau, tel que figurant dans la présentation jointe, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- Madame Sylviane Vlachos assurera la mission de trésorière en place de Monsieur Michel Bignard décédé. Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés
Le nouveau bureau est ainsi composé : Présidente : Danielle Farret ; Secrétaire : André Loie ; Trésorière Sylviane Vlachos ; Membre du bureau et Collectif : Danielle Courteau ; Informatique/Communication : Antoine Sotty, Photographe : Pierre Farret : soit 6 membres. Madame Emmanuelle Gilbert ne souhaite pas renouveler son mandat, les membres de VYF la remercie pour cette année de présence très participative.
- **Le rapport financier**, présenté par la Présidente, tel que figurant dans la présentation jointe, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- **Le rapport moral et le bilan des activités 2021**, ainsi que la présentation des objectifs 2022, tels que figurant dans la présentation jointe, sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Questions posées pendant ou après la présentation des différents dossiers

La partie 'questions' commence, sur sollicitation de Danielle Farret, par les deux interventions de Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette, et de Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz le Châtel, que Danielle Farret remercie de leur présence.

Monsieur Jean-François Vigier expose les points suivants :

- Tout d'abord sa satisfaction de retrouver l'AG de VYF qui n'a pu se tenir depuis début 2020 en raison de la pandémie, et de constater que l'activité de VYF a pu se poursuivre avec continuité pendant ces deux dernières années.
- En tant que premier fait marquant l'inondation du 19 juin 2021, qui s'est notamment traduite par l'inondation de la 'Grande Maison' et qui a mis en évidence la nécessité de travailler sur les ouvrages d'art et les ponts très anciens dont le plateau trop bas est source de débordement de la rivière en dehors de son lit. D. Farret précise que le recensement de ces points critiques fait partie du programme actuel de la CPS.
- Le fait qu'une inondation majeure se produit de façon de plus en plus fréquente tous les 2 à 3 ans.
- Le lancement enfin sur les rails du projet 'Baratage'. VYF a émis un avis favorable pour le déclassement de la zone EBC le temps des travaux qui devra être reclassée dès la fin du chantier. Avis favorable pour le projet malgré une occurrence vingtennale au lieu de l'occurrence cinquantennale qui était nécessaire. La raison est technique car elle présente un risque pour la nappe phréatique, ce qui rend impossible le premier projet. Un programme d'actions pour compléter le dispositif en amont, sera mis en œuvre dès que possible, selon les obligations légales. De même un Schéma Directeur de Ruissellement est programmé pour cibler au mieux les arrivées des eaux du plateau.
- Enfin la volonté de continuer la collaboration avec l'association VYF, notamment pour son expertise.

Madame Lucie Sellem expose à son tour :

- Sa satisfaction de travailler avec VYF : « on apprend beaucoup à chaque contact ».
- Le sujet de plus en plus prégnant pour Gometz le Châtel est : le ruissellement et les réseaux des eaux usées.
- L'événement du 19 juin 2021 s'est traduit par un ruissellement extrêmement fort route de Chartres, et l'inondation de bâtiments publics, écoles, etc, dans le centre même de Gometz et surtout dans le quartier Saint Clair. A noter que le ruissellement n'est plus lié nécessairement, comme on pourrait le croire, à la présence et au débordement d'un cours d'eau.
- Deux projets importants : le « Baratage » évoqué précédemment, commun à Bures et à Gometz, pour lequel des solutions de rétention en amont du ru d'Angoulême sont à trouver ; et le projet de reméandrage des Grands Prés.
- En réponse à une question : refus par la Préfecture de reconnaître une catastrophe naturelle inondation les demandes de Gometz le Châtel, mais reconnaissance de Catastrophe par "Ruissellement et coulées de boues" en 2021.

Les questions suivantes ont été posées par l'Assemblée pendant la présentation des dossiers pour les cinq premières questions, et au cours de la discussion post-présentation pour les suivantes :

- Question (Q) : Pourquoi l'étude de ruissellement (Schéma Directeur) est-elle de la responsabilité de la CPS et non du SIAHVY ? ;
Réponse (R) le ruissellement fait partie de la responsabilité de la CPS depuis le 1^{er} janvier 2020, la CPS a toutefois la possibilité de déléguer les études et travaux au SIAHVY, ce qui est le cas pour le ruissellement. (Pour mémoire déléguer ne veut pas dire abandonner en termes de responsabilités)
- Q : Quelle stratégie a-t-on en matière de ruissellement ?

R : La planche A2 changement climatique indique 5 priorités d'intervention au niveau gouvernemental mises en œuvre au niveau Agence de l'Eau, avec un budget de 3,4 milliards d'euros.

- Q : La loi 3DS prévoit-elle des pénalités en cas de pollution des rivières ?
R : la loi 3DS définit les objectifs à respecter, mais ne comprend pas de pénalités, ce sera défini dans les décrets d'application, à venir, de la Loi.
- Q : D'où viennent les pollutions ? déversements privés ou agricoles, insuffisance des moyens de surveillance des rivières (rôle du SIAHVY) ?
R : oui pour la partie agricole, encore beaucoup d'intrants qu'il faudra revoir et diminuer en collaboration avec le monde agricole (DDT et Ministère de l'Agriculture). Par ailleurs des STEP ne sont pas suffisamment conformes, voir études sur le sujet. Il faut ajouter les rejets dans les eaux pluviales par mauvais branchements et nappes phréatiques polluées.
- Q : Non constructibilité en zone humide :
R : La CLE, qui réactualise actuellement le SAGE, a défini des zones avérées et des zone potentielles humides, à confirmer avant la mise en œuvre de tout projet. Cela doit se retrouver dans les PLUs (le SAGE est un document opposable).

Les questions ou sujets abordés ensuite après la phase de présentation ont été les suivantes :

- Q : Quid du reclassement des zones classées en EBC pendant la phase de travaux dans l'Université.
R : JF Vigier : restauration et travaux de reméandrage de l'Yvette faits au niveau du campus Bures/Orsay, reclassement EBC à finaliser.
- Q : L'évolution de la qualité de l'eau de la rivière entre 2017 et 2021 montre que le secteur de Bures est encore à un niveau jugé 'médiocre' voire mauvais pour le Vaularon : il serait intéressant de connaître le montant des dépenses engagées pendant cette période, ainsi que les résultats obtenus.
R : travail assez colossal que VYF ne peut mener à bien faute d'informations budgétaires suffisantes à ce sujet.
- Remarque complémentaire : il faudrait peut-être se poser la question de ce que l'on jette dans les toilettes (campagne de communication à faire ?).
- Q : Concernant les inondations, et plus particulièrement les inondations par ruissellement caractérisées par le caractère imprévisible des orages « cf. le caractère imprévisible de l'événement du 19 juin 2021 (débordement de la Frileuse, du Ru d'Angoulême) lié à un événement climatique Sud/Nord alors qu'il est habituellement d'origine Ouest/Est », ne faut-il pas apprendre à vivre avec l'eau, c'est-à-dire avoir un réflexe à prendre des dispositions au niveau individuel (protections, introduction de la notion d'eau dans la conception des jardins), sans pour autant négliger les mesures au niveau collectif (urgence du schéma directeur de ruissellement).
R : C'est tout le projet du PAPI. Permettre à tous de revoir individuellement toutes les améliorations possibles dans l'habitat afin que les dégâts soient les moins importants possibles et la résilience plus rapide.
- Q : A souligner une intervention attirant l'attention sur les 3 points suivants :
 - l'encombrement et la propreté de la Frileuse entre le Bassin du Bois Carré et le bassin d'Armand,
 - quid du fonctionnement des vannes en cas de coupure de courant : à priori sans problème, réponse à confirmer ultérieurement,

- l'occupation intensive du labour des terres agricoles, se traduisant notamment par des suppressions de chemins.

R L. Sellem : Il est précisé que ces chemins créés par des agriculteurs sont du domaine privé pour les exemples cités entre Gometz le Châtel et Chevry, ceci n'occultant pas le problème d'écoulement rapide des eaux de ces terres, en cas d'orage.

- Q : N'y a-t-il pas contradiction entre la notion de bassin d'orage vide et sec et la nécessaire biodiversité.

R : La gestion des bassins 'à vide' est obligatoire pour leur rôle d'absorption et tampon d'une arrivée d'eau brutale. Cette politique n'est pas en contradiction avec la préservation de la biodiversité si l'on observe que le fond des bassins est toujours humide, et qu'une végétation souvent importante s'y développe (bassin de Bures, de Coupière à titre d'exemple). Il faut noter d'ailleurs la compétence du SIAHVY en la matière, et son souci de préservation des espèces et de surveillance.

- En dernier point, l'Assemblée exprime sa satisfaction sur la qualité de la présentation de VYF, applaudissements à l'appui.
- Remerciements de Danielle Farret à l'Assemblée pour son écoute et sa grande participation.